

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 juin 2023

Date et heure de la séance : 6 juillet 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 10

Absents : 3

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : M. Pierre FERNAND - Mme Margaux FOURTIN - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/07/06/010

OBJET : Création de deux postes d'Animateur territorial à temps complet au tableau des effectifs de la commune et autorisation du Maire à recruter des agents contractuels sur ces postes, à compter du 1^{er} septembre 2023, en l'attente du recrutement de fonctionnaires.

Madame BOLIS expose à l'Assemblée que les services périscolaires des deux groupes scolaires accueillent désormais et de façon régulière plus de 80 enfants. L'atteinte de ce seuil sur une période consécutive de 80 jours oblige la collectivité à compter dans ses rangs, dans chaque groupe scolaire, au moins un agent titulaire du BPJEPS, chargé d'assurer la direction de la structure périscolaire concernée.

Faute d'agent titulaire d'un tel diplôme, tant au groupe scolaire Barbusse qu'à Aragon et compte tenu de la charge de travail supplémentaire que représente le nombre d'enfants désormais accueillis, la commune cherche à recruter, depuis plusieurs mois, deux Directeurs de structure périscolaire, afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

Les démarches engagées par la commune pour tenter de pourvoir ces postes par des fonctionnaires, à compter du 1^{er} septembre 2023, n'ont à ce jour pas été fructueuses, malgré la diffusion à deux reprises d'une offre d'emploi sur le site dédié www.emploi-territorial.fr, courant mars 2022 puis en avril 2023.

Deux candidats postulant en dehors de la voie statutaire correspondent aux profils recherchés, puisqu'ils sont tous deux titulaires d'un BPJEPS et qu'ils justifient d'une expérience professionnelle en lien direct avec les missions des postes à pourvoir. L'un de ces candidats est d'ailleurs actuellement en poste au sein des services, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Il donne entière satisfaction.

Compte tenu de ces éléments et afin de permettre à la prochaine rentrée scolaire l'accueil des enfants dans le respect de la réglementation en vigueur, l'autorité territoriale souhaite engager ces deux candidats en qualité d'agents contractuels, dans le cadre de contrats à durée déterminée dérogatoires, en l'attente du recrutement de fonctionnaires.

En outre, pour que ces deux recrutements soient rendus possibles, il est nécessaire que des postes correspondant au grade et à la quotité de travail hebdomadaire souhaitée soient existants et vacants au tableau des effectifs de la commune. Or tel n'est pas le cas à ce jour.

Aussi, il vous est proposé de suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 27 juin 2023, et de décider :

- De créer deux postes d'Animateur territorial (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs de la commune, à compter du **1^{er} septembre 2023** ;
- D'autoriser le Maire à recruter, sur ces emplois permanents, des agents contractuels dans le cadre de contrats à durée déterminée, conclus en application de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique et dans les conditions suivantes :
 - Recrutements du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 inclus, à temps complet (35/35^{ème}), dans le cadre de cycles de travail annualisé ;
 - Rémunération en référence à l'échelon 3 de l'échelle indiciaire applicable au grade d'Animateur territorial, correspondant actuellement aux indices brut et majoré **IB 397 / IM 361**.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10 juillet 2023

Reçu en préfecture le 11 JUL. 2023

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.